

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 juin 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.670

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 7 janvier dernier, visant à obtenir les documents suivants :

- Tous les échanges entre le cabinet du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, avec la Direction de la santé publique (Dr Horacio Arruda et son équipe) concernant l'acquisition et la distribution des tests rapides en 2021.
- Toutes les dépenses liées à l'achat et la distribution des tests rapides par le ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 7 janvier 2022.
- Toutes les études réalisées par le gouvernement du Québec sur l'usage des tests rapides et l'efficacité d'un couvre-feu.
- Tous les échanges entre le cabinet du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, avec la Direction de la santé publique (Dr Horacio Arruda et son équipe) concernant le retour d'un couvre-feu au Québec en 2021.

... 2

Voici les informations répondant au libellé de votre requête :

1. Tous les échanges entre le cabinet du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, avec la Direction de la santé publique (Dr Horacio Arruda et son équipe) concernant l'acquisition et la distribution des tests rapides en 2021

Au terme des recherches effectuées pour répondre au point 1 de votre requête, nous n'avons recensé aucun document.

2. Toutes les dépenses liées à l'achat et à la distribution des tests rapides par le ministère de la Santé et des Services sociaux à ce jour

Vous trouverez ci-joint un document répondant au point 2 de votre demande.

3. Toutes les études réalisées par le gouvernement du Québec sur l'usage des tests rapides et l'efficacité d'un couvre-feu

Les études en lien avec le point 3 de votre requête relèvent de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Ainsi, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant : www.inspq.qc.ca

4. Tous les échanges entre le cabinet du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, avec la Direction de la santé publique (Dr Horacio Arruda et son équipe) concernant le retour d'un couvre-feu au Québec en 2021

Au terme des recherches effectuées pour répondre au point 4 de votre requête, nous n'avons recensé aucun document.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1